

Ministère du Travail, des Relations sociales,
de la Famille de la solidarité et de la Ville
Brice HORTEFEUX
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

**Propositions pour améliorer la santé au travail
de nos 420 000 apprentis “étudiants des métiers”**

Paris, le 25 mai 2009

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de vos réflexions sur une réforme ambitieuse de la santé au travail et des travaux du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT), France apprentissage souhaite attirer votre attention sur l'amélioration de la qualité des soins pour les apprentis étudiants des métiers.

En effet nous constatons que beaucoup de jeunes apprentis ne cotisent pas à une mutuelle -complémentaire santé-, souvent parce qu'elles sont trop onéreuses pour leurs revenus 35 à 80% du SMIC, ou qu'ils n'en voient pas pour la majorité d'entre-eux l'utilité- et que ces jeunes sont souvent issus de milieux modestes.

Bien souvent leurs formations les conduisent à effectuer des tâches bien plus éprouvantes (mécanique, métiers de bouche, BTP...) donc plus sujets à risques que les étudiants dont la couverture sociale est bien meilleure (mutuelle étudiants).

Les apprentis considérés comme salariés n'ont bien souvent pas accès aux mutuelles des entreprises, notamment s'il s'agit de TPE et par conséquent victimes d'une injustice par rapport aux étudiants mieux couverts.

L'égalité à l'accès au soins entre apprenti et étudiant serait une grande avancée pour nos apprentis dont le nombre ira croissant grâce au coup d'accélérateur et aux récentes mesures prises par le gouvernement.

Nous nous réjouissons donc que l'équité sociale et l'égalité des chances au travail face à la santé soient parmi vos objectifs prioritaires.

PROPOSITION DE FRANCE APPRENTISSAGE

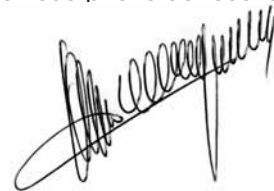
France apprentissage vous propose donc d'inclure dans vos réflexions, **soit la création d'une mutuelle spécifique** pour les apprentis, à défaut de leur permettre d'avoir accès aux mutuelles étudiantes existantes, **soit la création d'une ACS** à minima pour les apprentis CAP, BEP, BAC PRO à défaut de l'étendre aux formations en apprentissage dans le supérieur.

Cette ACS serait versée aux compagnies d'assurances ou mutuelles au prorata des adhésions, leur permettant d'accorder une réduction substantielle et suffisamment incitative pour que les apprentis souscrivent une mutuelle complémentaire de façon obligatoire ou volontaire. La formation et la sécurité de nos jeunes talents est pour France apprentissage une priorité absolue

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous aider dans votre démarche d'une amélioration de la qualité des soins envers nos jeunes en formation.

Nous espérons vivement que notre proposition retiendra toute votre attention, et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

NB : voir blog sur <http://www.franceapprentissage.fr/blog/index.php>
ou “Nos actions” sur <http://www.franceapprentissage.fr>



Jean-Marie DUSSEIGNEUR
Fondateur de France apprentissage